

Mise en œuvre de la recommandation de l'UNESCO sur les REL

Zeynep Varoglu

Spécialiste principale de programme
Section pour l'accès universel à
l'information et l'inclusion numérique
Division pour l'inclusion et les politiques
numériques et la transformation numérique
Secteur de la Communication et de
l'information

UNESCO

UNESCO Conseil exécutif - 217 EX/20.VI



217 EX/20.VI

Conseil exécutif
Deux cent dix-septième session

PARIS, le 23 août 2023
Original anglais

Point 28 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DES INSTRUMENTS NORMATIFS :

PARTIE VI

**RECOMMANDATION SUR LES RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES (REL) (2019)
- RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'APPLICATION DE LA RECOMMANDATION**

Résumé

Conformément aux décisions 177 EX/35.1 et 196 EX/20, à la résolution 40 C/57 et à la décision 214 EX/13.X, la Directrice générale soumet au Conseil exécutif, à sa 217^e session, le premier rapport de synthèse sur l'application de la Recommandation sur les ressources éducatives libres (REL) (2019), avant sa présentation à la Conférence générale à sa 42^e session.

La décision proposée ne devrait avoir aucune incidence financière ni administrative.

Décision requise : paragraphe 28.

- À sa 214^e session, le Conseil exécutif a approuvé les principes directeurs pour l'établissement des rapports des États membres sur l'application de la Recommandation de 2019 et a prié la Directrice générale de lui présenter, à sa 217^e session, le premier rapport de synthèse sur l'application de la Recommandation de 2019 afin qu'il soit transmis, accompagné des observations du Conseil exécutif, à la Conférence générale à sa 42^e session (décision 214 EX/13.X).
- la Directrice générale a invité les États membres à soumettre, avant le 31 janvier 2023, leurs rapports sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Recommandation de 2019, conformément aux principes directeurs et au questionnaire établi à cet effet
- https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000386595_fre

Résumé

- Texte
- Suivi

Recommandation sur les ressources éducatives libres (REL)

Date et lieu d'adoption : 25 novembre 2019 - Paris, France

Thème : Communication & Information

Type d'instrument : Recommandations

Télécharger en PDF



LA RECOMMANDATION DE L'UNESCO SUR LES REL

Definition et champs d'application

1. Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériels d'apprentissage, d'enseignement, et de recherche sur tout format et support, relevant du domaine public ou bien protégés par le droit d'auteur et publiés sous licence ouverte, qui autorisent leur consultation, leur réutilisation, leur utilisation à d'autres fins, leur adaptation et leur redistribution gratuites par d'autres.

2. Une licence ouverte est une licence qui respecte les droits de propriété intellectuelle de son titulaire et accorde au public des autorisations de consulter, de réutiliser, d'utiliser à d'autres fins, d'adapter et de redistribuer les matériels éducatifs.

LES PARTIES PRENANTES



- les enseignants, les éducateurs, les apprenants, les organismes gouvernementaux, les parents, les établissements d'enseignement et les prestataires de services éducatifs, le personnel d'appui à l'éducation, les formateurs d'enseignants, les responsables des politiques éducatives, les institutions culturelles (bibliothèques, archives et musées) et leurs utilisateurs, les fournisseurs d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC), les chercheurs, les instituts de recherche, les organisations de la société civile (notamment les associations professionnelles et étudiantes), les éditeurs, les secteurs public et privé, les organisations intergouvernementales, les titulaires de droits d'auteur et les auteurs, les médias et les groupes de radiodiffusion ainsi que les organismes de financement.

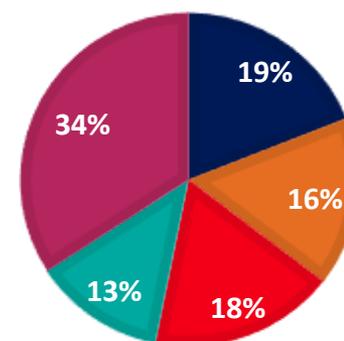
Rapports

78 rapports des États membres suivants :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Belgique¹, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada², Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Équateur, Égypte, Espagne, Estonie, Eswatini, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Islande, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maurice, Mongolie, Maroc, Myanmar, Namibie, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Palestine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République de Moldova, Roumanie, Sénégal, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Tuvalu, Uruguay et Zimbabwe.

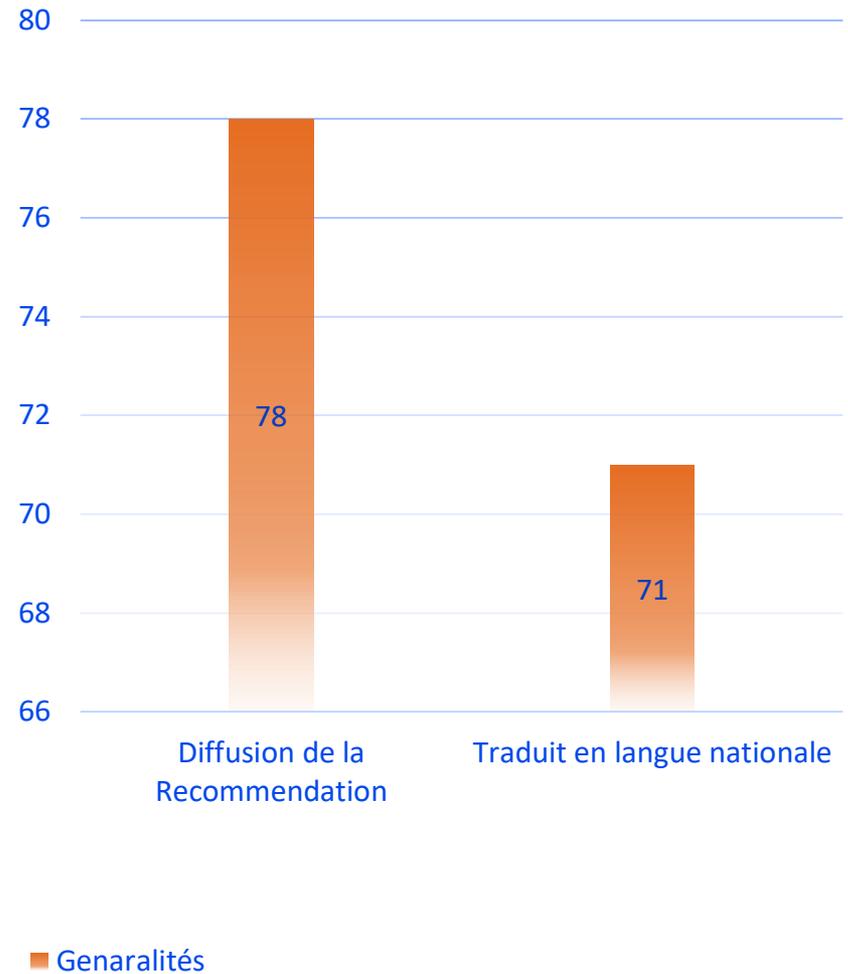
PAR RÉGION

- Afrique
- Amérique latine et Caraïbes
- Asie Pacifique
- États arabes
- Europe et l'Amérique du Nord



Généralités

- 78 % des répondants ont **déclaré avoir diffusé la Recommandation de 2019** auprès des ministères et institutions concernés.
- 71 % des **répondants l'ont traduite dans leurs langues nationales** ou ont une langue nationale faisant partie des langues des Nations Unies dans lesquelles la Recommandation est disponible.



Renforcer les capacités des parties prenantes pour créer, consulter, réutiliser, adapter et redistribuer les REL



- 81 % des répondants **ont mené des activités de sensibilisation aux avantages des REL** auprès des acteurs de l'éducation (y compris les bibliothécaires) au niveau gouvernemental et institutionnel.
- 79 % des répondants **ont mené des activités de renforcement des capacités** concernant la création, l'accessibilité, l'adaptation et la redistribution des REL. La majorité des activités de renforcement des capacités ont été menées au niveau institutionnel et ont porté sur la formation des enseignants à l'utilisation et au développement des REL.
- 88 % des répondants **se sont dotés de référentiels de REL** nationaux ou institutionnels et/ou prévoient d'en créer. La majorité des référentiels visent à fournir une formation aux enseignants et/ou des supports d'apprentissage pour l'éducation formelle, de la maternelle à l'enseignement secondaire et supérieur.
- 56 % des répondants ont indiqué que **les campagnes de renforcement des capacités étaient axées sur l'utilisation ou le développement de référentiels et d'outils de REL**. Ces campagnes concernent tout à la fois l'enseignement primaire et secondaire, et l'enseignement supérieur.



Élaborer des politiques d'accompagnement

- 77 % des répondants) ont indiqué **avoir pris des mesures pour soutenir les politiques** au niveau national et/ou institutionnel qui prévoient la mise à disposition en tant que REL des ressources éducatives développées à l'aide de fonds publics
- 50 % des répondants ont indiqué **avoir mis en place des cadres pour fournir des incitations** à soutenir l'utilisation, la réutilisation et/ou l'adaptation des REL.
- 76 % des répondants ont apporté leur témoignage **sur la façon dont les modèles de passation de marchés mis en place** au niveau national et/ou institutionnel incitent les institutions et les organismes gouvernementaux à soutenir les REL.
- 60 % des répondants ont indiqué que **les politiques en matière de REL ont été intégrées dans les cadres et stratégies politiques nationaux et alignées sur d'autres politiques et principes directeurs ouverts**, tels que ceux relatifs à l'accès ouvert, aux données ouvertes, aux logiciels libres et à la science ouverte.
- 59 % des répondants **ont mentionné les politiques et/ou principes directeurs qui ont été élaborés pour la protection de la vie privée et des données, dans le cadre de la production et de l'utilisation des REL**, de l'infrastructure des REL et des services connexes. Les États membres, dans leur grande majorité, suivent la législation nationale et régionale (par exemple, le règlement général sur la protection des données (RGPD) dans les pays de l'Union européenne), ainsi que les principes institutionnels s'appliquant à la protection de la vie privée et des données (Allemagne, Arménie, Argentine, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Égypte, Estonie, Finlande, France, Guyana, Italie, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mongolie, Niger, Nigéria, Portugal, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Uruguay)



Favoriser un accès effectif, inclusif et équitable à des REL de qualité

- 71 % des répondants ont **indiqué qu'il existait des REL dans les langues nationales**. Cela correspond à quelque 32 langues (allemand, anglais, arabe, bulgare, chinois, coréen, espagnol, estonien, français, géorgien, grec, islandais, italien, japonais, kazakh, letton, lituanien, malais, malgache, mongol, norvégien, papiamentu, roumain, slovène, suédois, tagalog, thaï et turc).
- 63 % des répondants ont déclaré **avoir conçu des REL pour une utilisation dans des situations de connectivité faible ou inexistante**. Certains documents peuvent être téléchargés et utilisés hors ligne (Afrique du Sud, Brésil, Bulgarie, Canada, Cuba, Djibouti, Égypte, Espagne, Finlande, France, Grèce, Guyana, Lettonie, Malaisie, Maroc, Oman, Portugal)
- 68 % des répondants ont précisé que **les REL avaient été adaptées aux contextes sociaux, économiques et culturels locaux**.
- 64 % des répondants ont déclaré être dotés de **critères d'assurance qualité pour les REL**
- 63 % des répondants) ont déclaré être dotés d'études et/ou de projets de recherche sur le développement des REL aux niveaux national et institutionnel



Favoriser la création de modèles de durabilité pour les REL

- 56 % des répondants **ont mis en place des modèles de durabilité**. Pour ce faire, ils ont déployé différentes stratégies : réalisation d'investissements financiers par les pouvoirs publics (Canada, République centrafricaine, Chine, Estonie, Finlande, Grèce, Guyane, Kenya) ; réduction des coûts d'accès, grâce par exemple à la distribution d'équipements (Japon, Togo) ; et application et gestion de cours (Chine, Estonie, Finlande, Grèce). L'Algérie, l'Allemagne, le Portugal, la Roumanie, l'Afrique du Sud, la République de Corée, le Togo,
- 50 % des répondants ont **mis en place des mécanismes encourageant les parties prenantes à effectuer un retour d'informations afin que les REL puissent être améliorées**. Les États membres ont fait état de deux mécanismes principaux : le retour d'information effectué par les pairs et les utilisateurs via des groupes de réflexion



Favoriser la création de modèles de durabilité pour les REL

- 56 % des répondants ont mis en place des modèles de durabilité. Pour ce faire, ils ont déployé différentes stratégies : réalisation d'investissements financiers par les pouvoirs publics (Canada, République centrafricaine, Chine, Estonie, Finlande, Grèce, Guyane, Kenya) ; réduction des coûts d'accès, grâce par exemple à la distribution d'équipements (Japon, Togo) ; et application et gestion de cours (Chine, Estonie, Finlande, Grèce). L'Algérie, l'Allemagne, le Portugal, la Roumanie, l'Afrique du Sud, la République de Corée, le Togo,
- 50 % des répondants ont mis en place des mécanismes encourageant les parties prenantes à effectuer un retour d'informations afin que les REL puissent être améliorées. Les États membres ont fait état de deux mécanismes principaux : le retour d'information effectué par les pairs et les utilisateurs via des groupes de réflexion (Afrique du Sud, Argentine, Canada, Cuba, Grèce, Guyane, Italie, Lettonie, Malawi, Maroc, Norvège, Oman) ; et le retour d'information effectué en ligne par les utilisateurs (ce qui englobe les statistiques relatives aux utilisateurs), sur les plates-formes de REL et autres sites connexes



Promouvoir et renforcer la coopération internationale

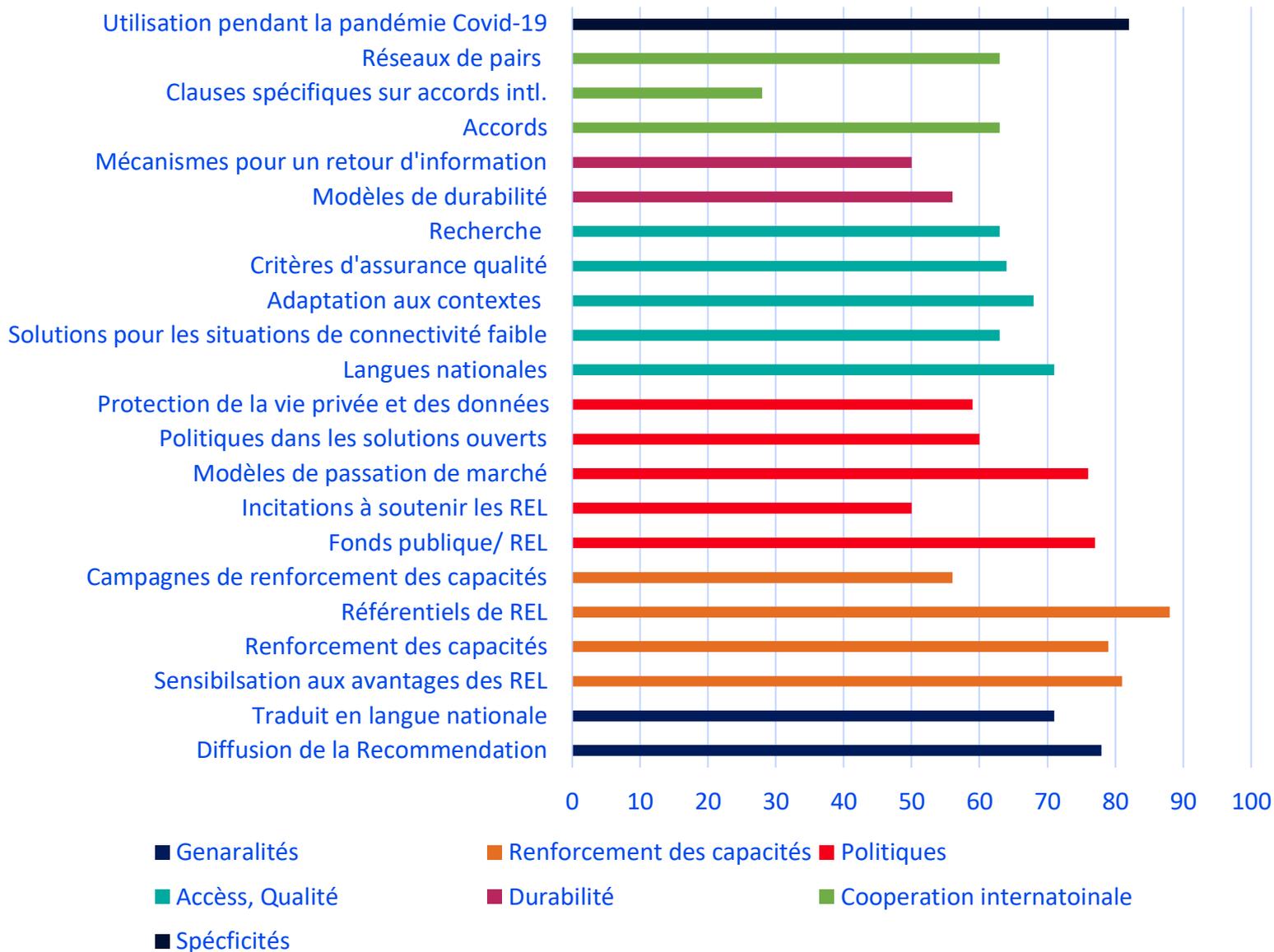
- 63 % des répondants ont fait savoir qu'ils avaient signé des accords et/ou établi d'autres mécanismes de collaboration, notamment pour assurer le financement de l'élaboration conjointe et/ou du partage, dans le cadre d'une coopération interinstitutionnelle, nationale, régionale et/ou internationale, de REL. On citera la collaboration et les partenariats avec des organisations intergouvernementales
- 28 % des répondants) ont souligné que des clauses spécifiques portant sur les REL avaient été prévues dans différents accords internationaux relatifs à la coopération dans le domaine de l'éducation.
- 63 % des répondants) ont mentionné des réseaux de pairs partageant des REL. Dans le système français des Universités Numériques Thématiques (UNT), il existe différents réseaux de REL par discipline.



Retour d'information national sur les spécificités de la période considérée

- 82 % des répondants ont déclaré avoir utilisé les REL pour relever les défis de la pandémie de COVID-19. Certains pays ont indiqué que la pandémie avait entraîné une hausse exponentielle de l'utilisation des REL (Autriche, Colombie, Grèce).
- Dans le même ordre d'idées, la Grèce a lancé le premier observatoire national de l'utilisation des REL dans l'enseignement primaire et secondaire, un observatoire public, ouvert et en ligne visant à promouvoir une utilisation plus large des REL. La République dominicaine a formé les enseignants à utiliser les REL en situation de d'infrastructures limitées. D'autres ressources ont été mises à disposition en accès libre en République dominicaine, en Équateur, en Islande, en Italie, en Irlande, au Malawi et au Myanmar. La Jordanie a souligné l'importance du renforcement des capacités des enseignants. La Suède a mis en avant le rôle de la société civile en tant que producteur important de REL, et celui des bibliothèques en tant qu'élément clé de l'infrastructure de REL. En 2021, la Commission allemande pour l'UNESCO a publié une résolution en faveur d'une transformation numérique équitable de l'éducation, appelant à une augmentation du financement public des REL en tant que matériel d'enseignement et d'apprentissage sous licence libre, à l'appui d'une éducation équitable et inclusive.

1^e Consultation Recommandation sur les REL 2023



Merci de vous engager à la Coalition dynamique pour les REL:
<https://survey.unesco.org/3/index.php?r=survey/index&sid=163625&lang=en>

Pour plus d'information, veuillez contacter :
Zeynep Varoglu
oeurerecommendation@unesco.org

